

L'émigration et l'adaptation

Par Francis Rompré

Je suis un jeune adulte de 20 ans de la région de St-Jérôme. J'ai terminé avec succès mon DEC en sciences humaines. Je suis un passionné d'histoire et de politique, alors les travaux de la commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables m'intéressent assurément. Dans les médias, le sujet de l'intégration des immigrants à notre société défrette les manchettes depuis un certain temps et il fallait que j'exprime mon point de vue, étant une personne qui aime partager ses opinions.

Voici donc mon opinion sur les accommodements raisonnables au Québec

Nous accueillons chaque année des milliers d'immigrants, provenant de dizaines d'États différents. Certains quittent des conflits armés, d'autres quittent pour des raisons de famines, d'instabilité économique ou par goût personnel uniquement. Ces gens quittent la terre où ils ont vécu pour venir au Québec, une terre d'accueil exceptionnelle. Notre province a été bâtie par l'immigration; les français, puis les britanniques. Des écossais, irlandais, allemands, belges, chinois, grecs, italiens et des dizaines d'autres communautés sont venus ici pour construire le Québec d'aujourd'hui.

En quittant leur pays, ces gens doivent accepter certaines choses. S'ils fuient leur pays pour se réfugier au Québec, c'est que les problèmes vécus là d'où ils viennent ne sont pas présents ici. Pour trouver un brin de quiétude, ces immigrants doivent accepter de faire quelques concessions.

Lorsqu'un québécois déménage en Grèce, il se doute bien que son alimentation ne sera pas la même. Si une québécoise voyage en Iran, elle se doute bien qu'elle pourra difficilement sortir de la maison. Si un autre québécois va travailler en certain temps au Japon, il doit évidemment s'attendre à ne plus habiter dans une grande maison. Chaque pays est différent et on doit prendre en considération que le Québec n'est pas le Rwanda, le Pakistan ou la Colombie.

Pour devenir québécois, ces personnes doivent consentir à modifier leur mentalité et à adopter un nouveau mode de vie. Les québécois, en retour, doivent accepter de voir leur environnement évoluer afin d'intégrer dans l'harmonie ces nouveaux arrivants.

Mais, depuis les années 1960 particulièrement, le Québec a fait le choix de la laïcisation de notre société. Les services sociaux et la santé ont été repris par le gouvernement, l'éducation confiée à MEQ, la prière presque abandonnée dans les endroits publics, les églises deviennent de luxueux condos. Les québécois restent, en bonne partie, religieux, mais nous avons choisi collectivement de reléguer la foi au domaine privé. Notre société a fait ce choix et, en choisissant de venir s'établir dans nos villes, les immigrants doivent accepter la laïcité québécoise.

Un problème se pose lorsque ces personnes d'origines diverses arrivent ici avec leur bagage religieux et qu'ils refusent d'accepter cette laïcité que nous avons adoptée. Si la religion était au cœur de notre vie, comme aux États-Unis, il devrait y avoir la possibilité de s'afficher ouvertement Musulman ou Bouddhiste. Mais, ici, nous avons fait de la religion une chose privée. Le fait de construire des temples et des mosquées afin de prier avec sa communauté est fort légitime. Cependant, lorsqu'on veut installer un *muezzin* dans son minaret pour chanter la gloire d'Allah, quand on demande des dérogations afin de porter une arme blanche en public, quand on refuse pour des motifs religieux de manger ou d'étudier à l'école, il y a problème.

La religion doit être confinée, peu importe la confession de la personne, au domaine privé. La religion d'État est la laïcité et les immigrants doivent accepter ce fait. Une saine intégration des personnes d'autres origines ne peut se faire si une des deux parties refuse de faire des concessions. Il n'y a aucune négociation quand un participant ne souhaite qu'imposer à l'autre ses conditions.

Conclusion

Alors, je me dois de conclure ceci; en acceptant de s'établir au Québec, les immigrants signent un contrat. Ils doivent se conformer à nos lois et coutumes. S'ils souhaitent exercer leur religion, ils doivent le faire en privé ou dans un endroit consacré à cet objet.

En étant une terre d'accueil, le Québec démontre son ouverture vis-à-vis des autres cultures. Mais, si des représentants de ces autres cultures refusent de faire les concessions exigées pour la bonne entente entre nos différentes nations, nous devons opposer une fin de non-recevoir. Ils ont choisi librement de venir ici, ils sont libres de repartir si les conditions que nous fixons ne les satisfont pas.

Merci à vous de bien prendre le temps de prendre en considération mon opinion et celle de tous les québécois qui se prononceront lors des audiences de votre commission.

Francis Rompré, 20 ans, de St-Jérôme